

contribuable marié dont le revenu est de \$3,000 verse en impôt sur le revenu des particuliers, \$150; aux États-Unis, il en verse \$300, au Royaume-Uni: \$577, en Australie: \$356, et en Nouvelle-Zélande: \$300. Dans tous ces pays, l'impôt acquitté par une personne mariée, sans ayants droit, est au moins le double et dans certains cas le quadruple de ce qu'il est au Canada.

Je possède des chiffres relatifs à l'impôt acquitté par d'autres catégories de contribuables dans les pays que je viens de citer et si mes collègues désirent en consulter la liste, je me ferai un plaisir de la consigner au compte rendu.

Des voix: D'accord.

L'honorable M. Macdonald: Voici le tableau en question:

IMPÔTS SUR LE REVENU DES PARTICULIERS—CONTRIBUABLES
MARIÉS SANS AYANTS DROIT

Revenu	Canada	États-Unis	Royaume-Uni	Australie	Nouvelle-Zélande
\$	\$	\$	\$	\$	\$
		(\$ É.-U. = \$ can.)	(£ R.-U. = \$2.75 can.)	(£ austr. = \$2.15 can.)	(£ néo-z. = \$2.70 can.)
1,000.....	— (—)	— (20)	25 (39)	23	— (75)
1,500.....	— (—)	30 (30)	113 (39)	76	22 (112)
2,000.....	— (—)	120 (40)	239 (39)	150	104 (150)
2,500.....	75 (10)	210 (50)	402 (39)	244	196 (187)
3,000.....	150 (20)	300 (60)	577 (39)	356	300 (225)
4,000.....	320 (40)	480 (72)	927 (39)	627	544 (300)
5,000.....	510 (60)	660 (72)	1,277 (39)	958	834 (375)
7,500.....	1,030 (60)	1,141 (72)	2,561 (39)	1,947	1,760 (562)
10,000.....	1,660 (60)	1,636 (72)	4,086 (39)	3,126	2,976 (750)
15,000.....	3,360 (60)	2,960 (72)	7,473 (39)	5,895	5,942 (1,125)
20,000.....	5,510 (60)	4,532 (72)	11,273 (39)	8,853	8,942 (1,500)
30,000.....	10,160 (60)	8,434 (72)	19,548 (39)	15,135	14,942 (2,250)
50,000.....	20,560 (60)	19,002 (72)	38,117 (39)	28,312	26,942 (3,750)
75,000.....	34,960 (60)	34,640 (72)	61,867 (39)	44,979	41,942 (5,625)
100,000.....	50,360 (60)	52,056 (72)	85,617 (39)	61,645	56,942 (7,500)
200,000.....	119,010 (60)	132,726 (72)	180,617 (39)	128,312	116,942 (15,000)

Tout le revenu est censé se composer de traitements ou salaires.

Canada: Impôt calculé aux taux de 1954—l'impôt de sécurité de la vieillesse figure entre parenthèses. Aucune exonération n'a été effectuée pour frais médicaux ou dons charitatifs éventuels.

États-Unis: Impôt calculé aux taux de 1954—Entre parenthèses: contribution de 2 p. 100 des traitements et salaires, maximum de \$72, à l'assurance des vieillards et des survivants. On présume que les contribuables se prévalent des déductions provenant du fractionnement des revenus et des barèmes facultatifs. Les impôts propres à chaque État ne figurent pas ici.

Royaume-Uni: Impôt calculé aux taux de 1954-1955—Entre parenthèses: contribution de l'employé masculin prévue par la loi sur l'assurance nationale.

Australie: Impôt calculé aux taux de 1954-1955—En Australie, on perçoit conjointement l'impôt sur le revenu et la contribution aux services sociaux.

Nouvelle-Zélande: Impôt calculé aux taux de 1954-1955—Entre parenthèses: contribution à la sécurité sociale, perçue au taux de 7½ p. 100, sans exonération sur le revenu personnel.

Le chef de l'opposition a parlé des énormes sommes d'argent perçues au moyen des impôts. La chose est évidemment nécessaire pour faire face à nos lourdes dépenses. Je suis persuadé que mon honorable ami ne voudra pas abolir les allocations familiales, les pensions de vieillesse aux septuagénaires, les pensions assujéties à l'évaluation des ressources accordées aux personnes âgées de soixante-cinq à soixante-dix ans, les pensions

aux aveugles et aux invalides, l'assurance-chômage ou toutes les autres mesures de sécurité sociale que nous avons prévues. Si un nombre suffisant de gens consent à renoncer à ces avantages, les impôts pourront alors être réduits appréciablement; mais je suis convaincu que les membres de cette Chambre et les Canadiens en général désirent que nos lois sociales continuent de figurer au recueil de nos lois.